

CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 1^{er} juin 2021 à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- lot numéro 1 113 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-405, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 7749 de la Place d'Arundel, une clôture en cour avant alors que le règlement RCA 40 exige que la clôture soit implantée au-delà de la cour avant située devant la façade principale dans une zone «H».

En vertu du décret du 24 mars 2021, numéro 433-2021, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 11 mai 2021 au 25 mai 2021. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure - 7749 de la Place d'Arundel
À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H. La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 mai 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 10 mai 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim